

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Randan, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COUTURAT, Maire.

Convocation du 12 décembre 2023.

Ordre du jour :

- * Fonds d'Initiatives Communales (FIC)
 - Programmation année 2024 : année 2024
 - Programmation prévisionnelle des années 2025 et 2026
- * Autorisation de mandatement avant le Budget Primitif 2024 (dépenses d'investissement) :
 - Budget principal
- * Admission en non-valeur
- * Calendrier des réunions du Conseil Municipal 2024
- * Choix du bâtiment pour le projet Mairie :
 - réfection de la Mairie actuelle
 - ou réhabilitation de la cure en Mairie
- * Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des Commissions municipales
- * Questions diverses

Présents : Mme COUTURAT, Mme FARGEVIEILLE, M. VIALARD, Mme COMBETTE, Mme CALIMÉ WATIEZ, Mme PEREZ, Mme MATHÉ, Mme BERGER, M. BARRIER, M. REMONDIN (arrivé à 18h15), Mme CHANEBOUX, M. GRINDEL, M. MARCHE (arrivé à 18h33),

Absents excusés : M. MATHILLON (procuration à Mme COUTURAT), Mme MASSERET, M. GRELET, M. GAYET,

Absent : M. FABRE,

Secrétaire de séance : M. VIALARD

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2023 a été adopté à l'unanimité.

Madame le Maire sollicite l'avis des conseillers municipaux afin qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour proposé. Il s'agit de la Convention déchets abandonnés diffus avec l'organisme CITÉO. Les conseillers municipaux donnent leur accord et ce point supplémentaire sera examiné.

Séance du 15 décembre 2023

1- DCM _109_ 2023 – Fonds d’Initiatives Communales (FIC) : Programmation années 2024 à 2026

Présents : 12 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Vu la délibération N°97/2023 du 28 novembre 2023 approuvant le projet « Travaux de voirie » au titre du Fonds d’Initiatives Communales 2024.

Monsieur Jean VIALARD, Maire adjoint, rappelle le projet de travaux programmé au titre du Fonds d’Initiatives Communales 2024 :

- Projet 1 : Travaux de voirie
 - * Montant des travaux subventionnables : 30 000 €
 - * Taux de subvention : 40 %
 - * Montant de la subvention : 12 000 €

Programmation prévisionnelle :

2025 : Projet 1 : Réfection de la Mairie
Projet 2 : Travaux de voirie

2026 : Projet 1 : Réfection du court de tennis
Projet 2 : Agrandissement du Pôle Santé

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- donne son accord pour les projets cités ci-dessus et la programmation présentée,
- charge Madame le Maire de solliciter la subvention dans le cadre du Fonds d’Initiatives Communales 2024.

Arrivée de Messieurs Sylvain REMONDIN et Sébastien MARCHE, Conseillers municipaux.

2- DCM _110_ 2023 – Dépenses d’investissement : autorisation de mandatement avant le vote du Budget Primitif 2024

Présents : 13 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d’investissement du budget de l’exercice précédent (déduction faite des dépenses du chapitre 16). Il s’agit des dépenses à payer pour le budget de la commune.

BUDGET COMMUNE = 38 482 €

- Opération OPNI opérations non individualisées : 3 127 € ;
- Opération 194 signalisation de direction : 1 250 € ;
- Opération 224 matériel de voirie : 7 500 € ;
- Opération 248 matériel informatique : 375 € ;
- Opération 259 réhabilitation mairie : 25 500 € ;
- Opération 277 illuminations 2023 : 730 € ;

Les crédits de ces opérations seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Séance du 15 décembre 2023

3- DCM _111_2023 – Admission en non-valeur

Présents : 13 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le Service de Gestion Comptable lui a transmis des demandes d'admission en non-valeur.

Le Maire propose d'annuler :

Année 2014 :

Titre n° 364 correspondant à une location de salle pour un montant de 20 €

Année 2021 :

Titres n° 667 et 1312 correspondant au repas à domicile pour un montant de 0.90 €

Soit un total de 20.90 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'admission en non-valeur de la somme ci-dessus, soit un total de 20.90 € ;
- les crédits budgétaires nécessaires sont prévus au BP 2023 au compte 6541 Pertes sur créances irrécouvrables.

5- DCM _112_2023 – Choix du bâtiment pour le projet Mairie

Présents : 13 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Vu la délibération 120-2020 du 24 novembre 2020 chargeant Madame le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le projet de mise aux normes des réseaux informatique et téléphoniques.

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le projet visé ci-dessus a été abandonné. En conséquence, elle propose soit la réfection du bâtiment actuel ou la réhabilitation totale de l'ancienne cure, qui se situe au 57 rue du Commerce. Elle présente la note d'enjeux du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), suite à une visite sur site qui a eu lieu le 20 juin 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de réhabilitation totale de l'ancienne cure ;
- charge Madame le Maire de contacter le CAUE afin d'organiser une réunion, sur site, pour la rédaction du cahier des charges qui permettra par la suite de préparer et lancer la consultation.
- charge Madame le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Arrivée de Monsieur Jean-Jacques MATHILLON, Maire adjoint.

Séance du 15 décembre 2023

6- DCM _113_ 2023 – Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus – organisme CITÉO

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Commentaires : Néant

Délibération :

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d'agrément de CITÉO a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public (article IV.7 du Cahier des charges). Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés – c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés – n'est pas objet du recouvrement des coûts.

À cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP, CITÉO a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets, par distinction avec les « autres personnes publiques » (paragraphe b. de l'article V.1.g du Cahier des Charges).

Quant à elle, la Collectivité assure, seule, des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Considérant l'intérêt que présente la Commune de RANDAN pour la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par CITÉO, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer ladite Convention avec CITÉO.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5221-1 relatif à la coopération intercommunale,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56,

VU l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

VU l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- approuve la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITÉO,
- charge Madame le Maire à signer ladite Convention, par voie dématérialisée, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Séance du 15 décembre 2023

7- Calendrier des réunions du Conseil Municipal 2024

Janvier : le mardi 30 à 20h

Février : le mardi 27 à 20h

Mars : le jeudi 28 à 20h

Avril : le mardi 30 à 20h

Mai : le mardi 28 à 20h

Juin : le mardi 25 à 20h

Juillet : le mardi 30 à 20h

Août : le mardi 27 à 20h

Septembre : le mardi 24 à 20h

Octobre : le mardi 29 à 20h

Novembre : le mardi 26 à 20h

Décembre : le vendredi 20 à 18h

6- Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions municipales

*** COM-COM - Commission Santé-Social**

Monsieur Claude RAYNAUD, Président de la Communauté de Communes Plaine Limagne souhaite constituer une commission « Santé-Social » pour traiter des thématiques de santé et des affaires sociales sur tout le territoire communautaire.

Il demande que la Commune propose le nom d'un Conseiller qui serait intéressé pour participer à la commission.

Madame Brigitte CALIMÉ WATIEZ, Conseillère municipale, se propose comme volontaire.

Madame le Maire souhaite également rejoindre cette commission. Cette demande sera débattue en bureau communautaire.

*** Commissions communales Animations et Agriculture**

Madame Emmanuelle FARGEVIEILLE, Maire adjointe, fait part à l'assemblée qu'un courriel sera envoyé aux membres des Commissions communales Animations et Agriculture pour les informer qu'une réunion pour l'organisation de la Journée de l'Agriculture 2024 aura lieu, en Mairie le samedi 13 janvier 2024 à 9h30.

7- Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes – Appel à projet FEDER

Le dossier de demande de subvention FEDER est passé en commission au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. Madame le Maire a téléphoné au service concerné pour avoir une réponse.

La réponse sera adressée par courrier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h49.

Table des délibérations :

DCM 109_2023	<i>Fonds d'Initiatives Communales (FIC) : Programmation années 2024 à 2026</i>
DCM 110_2023	<i>Dépenses d'investissement : autorisation de mandatement avant le vote du Budget Primitif 2024</i>
DCM 111_2023	<i>Admission en non-valeur</i>

Séance du 15 décembre 2023

DCM 112_2023	<i>Choix du bâtiment pour le projet Mairie</i>
DCM 113_2023	<i>Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus – organisme CITÉO</i>

Tableau des signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
COUTURAT Sandrine		FARGEVIEILLE Emmanuelle	
VIALLARD Jean		COMBETTE Jeannine Gisèle	
MATHILLON Jean-Jacques (arrivé à 19h10)		CALIMÉ WATIEZ Brigitte	
PEREZ Nicole		MATHÉ Sylvie	
BERGER Françoise		BARRIER Emmanuel	
REMONDIN Sylvain (arrivé à 18h15)		CHANEBOUX Sandrine	
MARCHE Sébastien (arrivé à 18h33)		GRINDEL Lucas	